

Découvrez nos

EXEMPLES DE PRÊTS VERTS

et leurs effets bénéfiques sur notre environnement

Mobilité douce
& transports
propres



Gestion durable
de l'eau & de
l'assainissement



Gestion &
valorisation des
déchets



Énergies
renouvelables



Efficacité énergétique
de la construction &
de l'aménagement
urbain



SFIL



Caisse
Française de
Financement
Local



CONTEXTE

Le groupe SFIL a lancé le 5 novembre 2019 sa **première émission verte sur les marchés financiers**, d'un montant de 750 Millions d'euros.

Les fonds levés ont permis de refinancer des prêts verts souscrits par des collectivités territoriales ou leurs groupements auprès du dispositif SFIL/La Banque Postale.

Lancé en juin 2019 en partenariat avec la Banque Postale, le prêt vert est un outil dédié au financement d'investissements concourant à la transition écologique et au développement durable.

Cette offre de financement permet de mettre en synergie l'engagement du Groupe en matière de finance durable et son rôle de **banque publique de développement au service des territoires**.

Destinée aux emprunteurs publics, cette présentation propose une répartition globale et détaillée par thèmes des prêts verts financés.

Déclinée en **5 parties**, elle permet d'expliciter les principes directeurs du « **dispositif prêt vert** », la mécanique du processus de refinancement des prêts verts et des mesures d'impacts.



I L'émission verte

Un levier de la finance durable pour financer la transition écologique et les investissements durables

II Le prêt vert

Un outil de financement pour les investissements verts dédié aux collectivités territoriales et leurs groupements

III La répartition globale

...des prêts refinancés par l'émission verte du 5 novembre 2019

IV La mesure globale

...des impacts et des contributions environnementales

V Les mesures détaillées

...par thème et exemples de financements octroyés

I L'émission verte

- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées

UN LEVIER DE LA FINANCE DURABLE POUR FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU NIVEAU DES TERRITOIRES

L'une des missions de politique publique de SFIL est de refinancer par l'émission d'obligations sécurisées, les prêts souscrits par le secteur public local auprès de la Banque Postale.

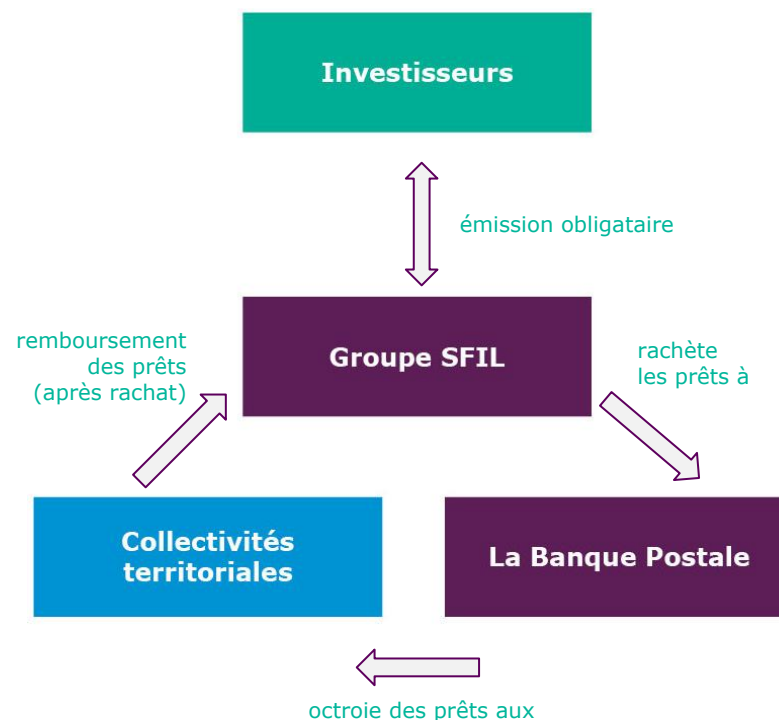
Le **dispositif** « **prêt vert** » capitalise sur ce schéma de financement :

- > en proposant aux investisseurs sensibles aux critères ESG (environnementaux, sociaux, gouvernance) de souscrire à une émission d'obligation verte,
- > en allouant les fonds levés au refinancement de prêts verts ayant financé des investissements concourant à la transition écologique et au développement durable.



L'**allocation** des fonds levés fait l'objet d'un **rapport** justifiant leur utilisation et mesurant les impacts ou contributions environnementales des projets financés.

Fonctionnement du système de refinancement des prêts au secteur public local



I L'émission verte

- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées

UN LEVIER DE LA FINANCE DURABLE POUR FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU NIVEAU DES TERRITOIRES

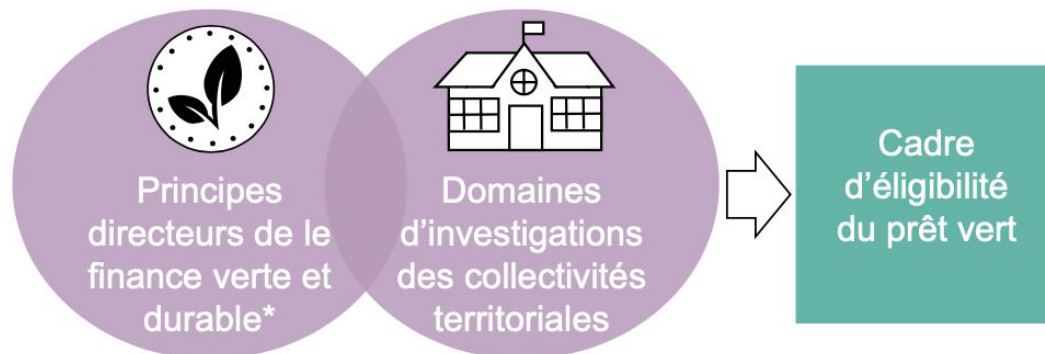
Les projets ciblés par le prêt vert allient les principes directeurs de la finance durable et l'identification des champs d'interventions des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Cette approche permet de définir un **cadre d'éligibilité du prêt vert** s'appuyant à la fois sur les attentes des investisseurs et sur les projets financés par les collectivités territoriales.

La chaîne de financement et de refinancement est ainsi **cohérente** et **responsable** de bout en bout.

Une approche synergique pour définir les projets

Une approche synergique pour définir les projets éligibles au prêt vert



*Green Bonds principes édités par l'ICMA (International Capital Market Association), travaux de la Commission Européenne et du Groupe d'expert (TEG) sur la Taxonomie verte.

UN OUTIL DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT VERTS DÉDIÉS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS

Premiers investisseurs publics, les collectivités et leurs groupements sont **acteurs de la transition écologique** au regard d'une partie de leur **champ d'intervention** dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, des transports et des bâtiments publics.

L'identification de ces champs d'intervention a permis de définir **cinq thématiques de financement vert** :

- > Energies renouvelables
- > Gestion durable de l'eau et de l'assainissement
- > Gestion et valorisation des déchets
- > Mobilité douce et transports propres
- > Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain

Chaque thématique inclut des catégories de projets d'investissement concourant à la **transition écologique** et au **développement durable**.

Les cinq thématiques de financement du prêt vert



Energies renouvelables



Gestion durable de l'eau & de l'assainissement



Gestion & valorisation des déchets



Efficacité énergétique de la construction & de l'aménagement urbain

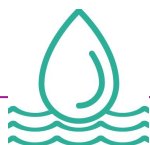


Mobilité douce & transports propres

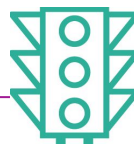
Le prêt vert vise notamment les projets liés à



- > La **COLLECTE** et le **TRI** des déchets
- > Le **RECYCLAGE** et la **VALORISATION** organique ou énergétique des déchets



- > La **PRODUCTION** d'eau potable et l'assainissement
- > La **GESTION** des eaux pluviales
- > Aux actions de **GEMAPI**



- > La **MISE EN PLACE** d'infrastructures de transports en commun propres et de solutions de mobilités alternatives



- > La **PRODUCTION** d'énergies renouvelables (électricité ou chaleur)



- > La **CONSTRUCTION** écologique ou la rénovation thermique de bâtiments publics
- > La **MODERNISATION** de l'éclairage public



Des **indicateurs** propres à chaque catégorie de projets ainsi qu'un descriptif de l'investissement sont collectés auprès des emprunteurs. L'ensemble de ces informations permet de **mesurer l'impact ou la contribution environnementale du projet financé**. Ils sont également utilisés pour **construire et illustrer le rapport d'allocation de l'émission verte**.

I L'émission verte

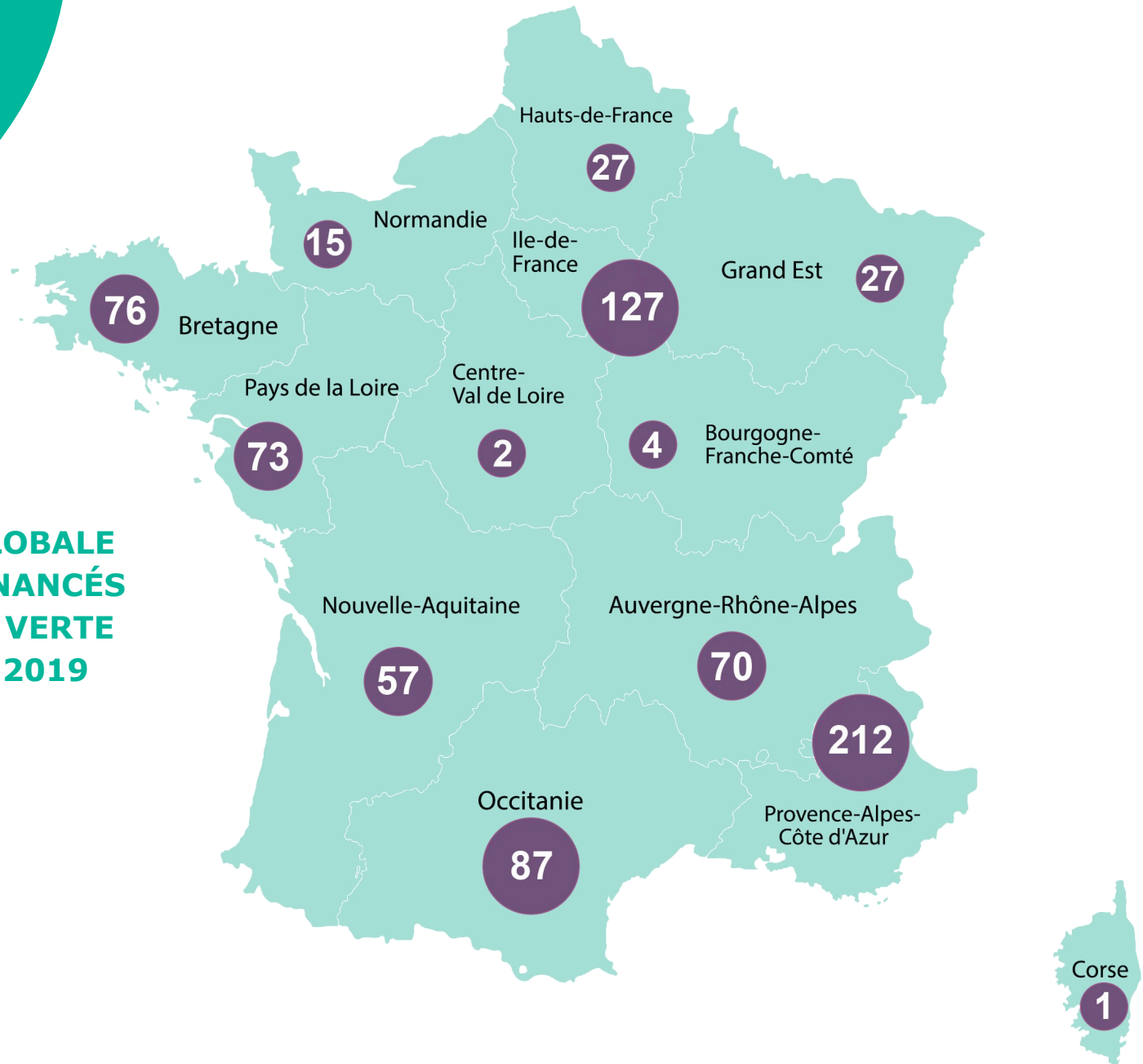
II Le prêt vert

III La répartition globale

IV La mesure globale

V Les mesures détaillées

RÉPARTITION GLOBALE DES PRÊTS REFINANCÉS PAR L'ÉMISSION VERTE DU 5 NOVEMBRE 2019 (en millions d'€)



- I L'émission verte
- II Le prêt vert

III La répartition globale

- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées

RÉPARTITION GLOBALE DES PRÊTS REFINANCÉS PAR L'ÉMISSION VERTE DU 5 NOVEMBRE 2019

Sur cette première émission verte...



au moins **1 projet**
par région de France métropolitaine a
été financé par le dispositif SFIL/LBP.



750 M€
ont été levés par le groupe SFIL,



156
prêts verts ont
été refinancés,



89%

de ces prêts ont été souscrits par des
Établissements Publics de Coopération
Intercommunale (EPCI). En lien avec leurs
compétences spécifiques, ils sont les
premiers acteurs des projets verts.



l'ambition

portée par le dispositif SFIL/LBP est de démocratiser l'accès à ce type
de financement responsable pour l'ensemble des collectivités
territoriales et de leurs groupements.

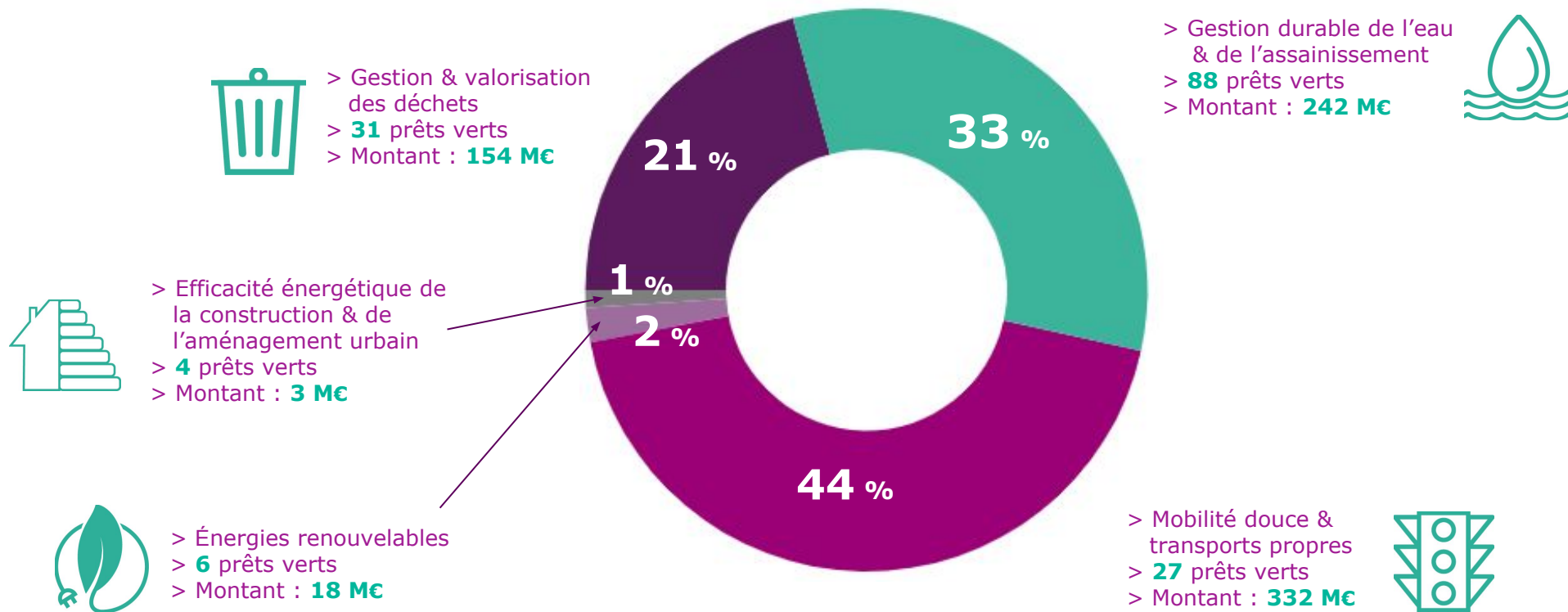
- I L'émission verte
- II Le prêt vert

III La répartition globale

- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées

RÉPARTITION GLOBALE DES PRÊTS REFINANCÉS PAR L'ÉMISSION VERTE DU 5 NOVEMBRE 2019

En montant, le volume des prêts verts refinancés se concentre à **98 % sur 3 thématiques**, correspondant à des domaines d'intervention nécessitant de lourds investissements :



- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale**
- V Les mesures détaillées

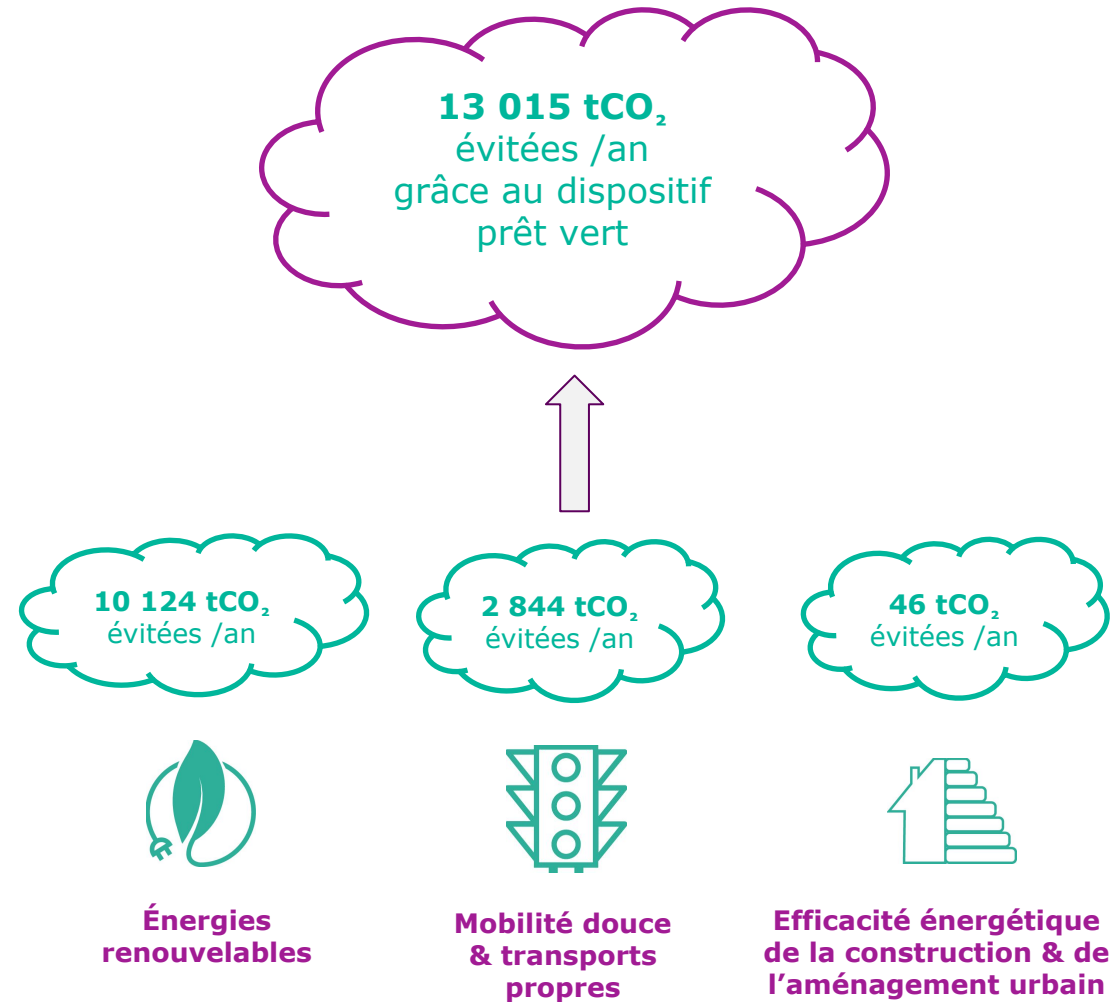
MESURE GLOBALE DES IMPACTS ET DES CONTRIBUTIONS ENVIRONNEMENTALES

L'impact et la contribution environnementale ont été évalués pour chaque prêt vert à l'aide de données simples et standardisées. Ils sont mesurés à partir de 2 types d'indicateurs :

1 > Les émissions de CO₂ évitées

Elles sont calculées à partir de modélisations comparatives et de données liées aux projets financés. Elles sont exprimées de manière agrégé en tonnes de CO₂ évitées par an (tCO₂ évitées /an) et ont été rapportées à la participation de financement du dispositif SFIL/LBP dans les projets financés.

Cet indicateur est applicable à 3 thèmes : Energies renouvelables, Mobilité douce et transports propres, Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain.



- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale**
- V Les mesures détaillées

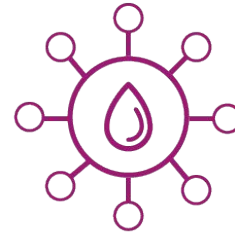
MESURE GLOBALE DES IMPACTS ET DES CONTRIBUTIONS ENVIRONNEMENTALES

2 > Les indicateurs qualitatifs

Ils sont propres à chaque thème.

Pour les thèmes de la Gestion durable de l'eau et de l'assainissement et de la Gestion et valorisation des déchets, les indicateurs sont **exclusivement qualitatifs**. La nature des activités et les projets associés, répondent de manière intrinsèque à des enjeux environnementaux (préservation de la ressource en eau et limitation de l'empreinte environnementale des déchets).

Ils mesurent principalement le poids d'activité des entités financées et évaluent leurs **capacités contributives** face aux enjeux environnementaux propres à ces domaines.



47 279 km
de linéaire de réseau
d'eau potable,
d'assainissement et
d'eaux pluviales*



2 072 641 tonnes
de déchets ménagers
et assimilés (DMA)
collectés*



9 millions
d'habitants
desservis*

* Caractéristiques agrégées des services publics financés :
eau potable, assainissement et collecte des déchets

- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées**



MESURE DÉTAILLÉE DU THÈME

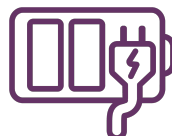
Mobilité douce & transports propres

Catégories et projets éligibles

Investissements relatifs aux **lignes de transport en commun** propres (**tramways, métro, train** et **bus électriques** ou à hydrogène), et à la **mobilité douce** comme les véhicules électriques et vélos notamment (*hors véhicules ou locomotives hybrides ou thermiques*).

Total thème : 332 M€

Transports individuels

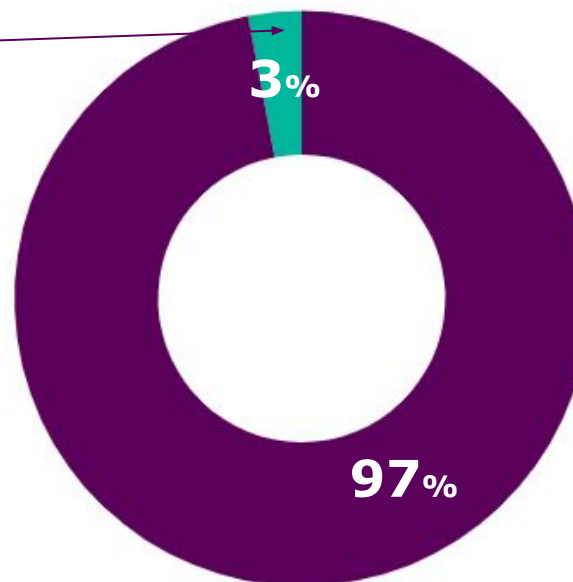


1 prêt vert
Montant : 10 M€

Transports en commun



26 prêts verts
Montant : 322 M€





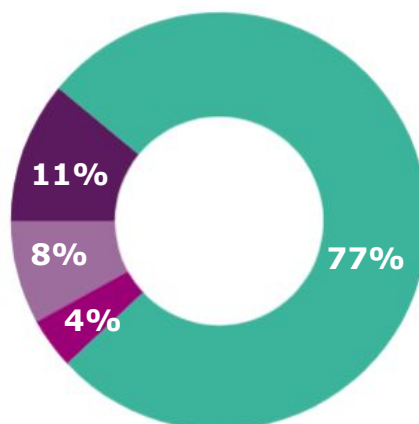
Indicateurs clés

- Impact écologique :

2 844 tCO₂
évités /an

- Kilomètres de pistes cyclables : 186 km
- Longueur des lignes créées, étendues ou améliorées : 98 km
- Nombre de passagers moyen par an des lignes : 231 millions de passagers par an

Répartition des prêts relatifs aux transports en commun par type d'infrastructure (en nombre)



- Tramway
- Bus/Navette électrique
- Infrastructures ferroviaires
- Aménagement et centre de maintenance



Métropole Nice Côte d'Azur Création et extension de lignes de tramway

Cette métropole, située en Région Provence Alpes Côte d'Azur, a engagé un projet visant à étendre le maillage territorial de son **réseau de tramway**. Par la construction de la ligne 2 « Ouest<>Est » et l'extension de la ligne 3, ce sont 18 km de lignes de transports propres qui sont installées. La ligne 2 va permettre de relier l'aéroport au cœur de Nice et mieux desservir l'ensemble du centre-ville. La ligne 3 va, quant à elle, connecter la zone Nord-Ouest du territoire avec le reste du réseau de tramway permettant ainsi de desservir l'ensemble des pôles économiques majeurs de la Métropole (« Eco-vallée »).

⇒ **945 M€** sont investis dans le projet pour permettre mobilité plus propre à plus de **32 millions d'individus par an**.

571 tCO₂
évités /an

212 M€
investis dans la région





Commune de Porto Vecchio Mise en place d'un réseau de navettes électriques

Cette commune de moins de 13 000 habitants située en Corse, a investi 1,9M€ pour mettre en place une solution de transport urbain gratuit en **navettes électriques** (« A CITADINA »). Plus respectueux de l'environnement, ce réseau profite non seulement aux touristes saisonniers, mais également aux habitants locaux. En desservant tout au long de l'année les 4 chemins piétons, le port et l'ensemble des parkings du centre-ville, cette solution de transport favorise la mobilité douce.

⇒ **6 navettes ont été mises en circulation, transportant ainsi plus de 200 000 usagers par an.**

3 tCO₂
 évitées /an

1 M€
 investi dans la région



- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées**



MESURE DÉTAILLÉE DU THÈME

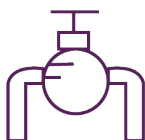
Gestion durable de l'eau & de l'assainissement

Catégories et projets éligibles

Infrastructures, équipements et ouvrages liés au **service public de l'eau potable** ou de **l'assainissement**, à la **gestion des eaux pluviales** ou aux actions **GEMAPI**.

Total thème : 242 M€

Service public de
l'assainissement



42 prêts verts
Montant : 125 M€

Service public de
l'eau potable



36 prêts verts
Montant : 97 M€

GEMAPI

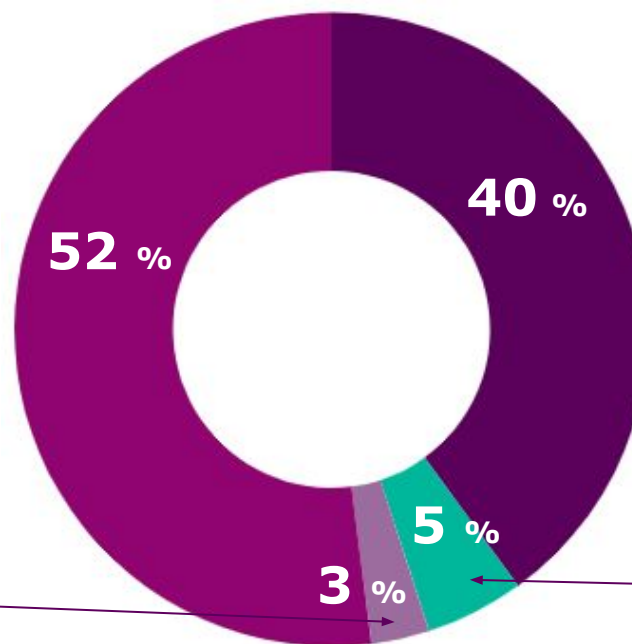


4 prêts verts
Montant : 7 M€

Gestion des eaux
pluviales



6 prêts verts
Montant : 13 M€





Indicateurs clés :

- **Caractéristiques des services publics de l'eau potable et de l'assainissement financés :**
 - Linéaire total de réseau : **46 111 km**
 - Volume d'eau potable produit : **189 Millions de m3 /an**
 - Quantité de boues produites : **35 516 Tonnes Matières Sèches**
 - Population desservie : **5,7 Millions habitants**
 - Linéaire de réseau ajouté ou renouvelé par les projets financés : **682 km** soit **1,47 %** de réseau rallongé ou renouvelé par les projets financés
- **Caractéristiques des projets de gestion d'eaux pluviales financés :**
 - Linéaire total des réseaux d'eaux pluviales des entités financés : **1 168 km**
 - Linéaire de réseau ajouté ou renouvelé par les projets de gestion des eaux pluviales financés : **7 km** soit **0,6%** de réseaux rallongés ou renouvelés par les projets financés



Syndicat de l'Eau du Morbihan Rénovation des réseaux d'eau potable

Acteur historique, ce syndicat assure la gestion de la desserte en eau potable pour une partie des communes du département du Morbihan (Région Bretagne) depuis 1974. A ce titre, il a vocation à améliorer la **qualité du réseau de transport et de distribution d'eau potable**. 12 M€ ont été investis entre 2014 et 2015 dans un programme de **renouvellement des canalisations**. En 2019, cette dynamique d'investissement sur le renouvellement du réseau s'est poursuivie avec un programme d'investissement de 13.4 M€.

Ces programmes financés en partie par le dispositif SFIL/LBP ont permis de renouveler 210 km du réseau.

76 M€

investis dans la région





Mont de Marsan Agglomération Création de bassins de stockage des eaux usées

Cette communauté d'agglomération, située en Région Nouvelle Aquitaine, a investi 5,1 M€ pour la réalisation de **3 bassins de stockage des eaux usées**. D'un volume total de 4 400 m³, ils visent, par temps de pluie de faible intensité, à stocker l'excédent d'eaux usées en évitant les rejets directs dans les rivières. Par temps sec, ces eaux stockées sont restituées au réseau pour être traitées par les stations d'épurations environnantes. Cet investissement concourt à **préserver la qualité des eaux de la Midouze et à limiter la saturation des ouvrages d'épuration lors d'épisodes pluvieux**. Cet investissement s'est accompagné d'un ajout et renouvellement de **1 km** de réseau.

57 M€

investis dans la région





Etablissement Public Territorial de Bassin Gardons Réaménagement d'une passe à poissons

Situé en Région Occitanie, ce syndicat de rivière conduit des actions en matière de **GEMAPI** à l'échelle du bassin versant des Gardons. A ce titre, il a investi 1,3 M€ dans le réaménagement de la passe à poisson du seuil de Remoulins. Cet équipement doit permettre aux poissons migrateurs (alose et anguille) de franchir cet obstacle grâce à « une rampe à plots ». Composée de plaques en béton moulé, cette rampe a pour objectif de casser la vitesse du courant causée par l'écoulement du seuil ;

Cet investissement concourt à la **préservation des écosystèmes aquatiques** de ce bassin versant.

87 M€

investis dans la région



- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées**



MESURE DÉTAILLÉE DU THÈME

Gestion & valorisation des déchets

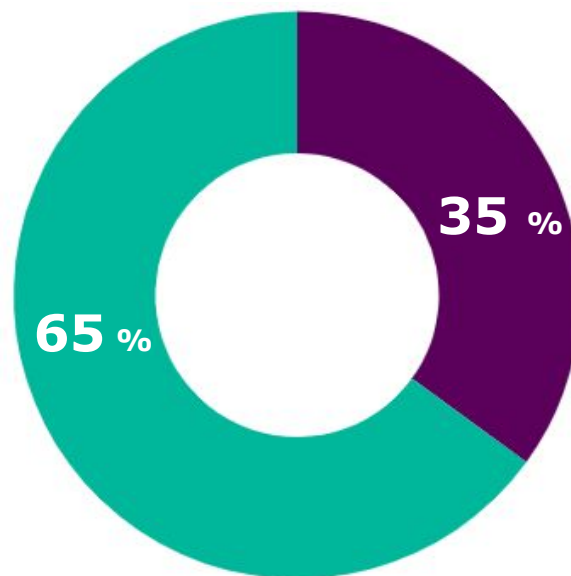
Catégories et projets éligibles

Infrastructures, équipements et ouvrages liés au **service public de la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA)** ainsi qu'à leurs **traitements** et leurs **valorisations organiques ou énergétiques** (*hors incinérateurs/décharges sans système de récupérations d'énergie et traitement des déchets non conventionnels chimiques, nucléaires ou toxiques*).

Traitement et valorisation
organique ou énergétique



8 prêts verts
Montant : **100 M€**



Service public de la collecte
des DMA



23 prêts verts
Montant : **54 M€**



Indicateurs clés

Infrastructures, équipements et ouvrages liés au **service public de la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA)** ainsi qu'à leurs **traitements** et leurs **valorisations organiques ou énergétiques** (*hors incinérateurs /décharges sans système de récupérations d'énergie et traitement des déchets non conventionnels chimiques, nucléaires ou toxiques*).

Collecte (données des services publics de la collecte financés)	Valorisation (données des services de traitement financés)
• Volume collecté de Déchets Ménagers et Assimilés collectés (DMA) : 2 034 598 tonnes /an dont : - 48 % orienté vers le recyclage et la valorisation organique, - 22 % orienté vers l'incinération avec récupération d'énergie, - 31 % orienté vers un autre traitement • Population desservie : 3,3 millions d'habitants	• Volume de déchets orientés vers le recyclage ou la valorisation organique : 134 790 tonnes /an • Capacité de valorisation énergétique des déchets : 168 MW dont 133 MW en chaleur et 35 MW en électricité



Syndicat Mixte Départemental des Déchets Ménagers Mis en place d'une redevance incitative

Ce syndicat situé en Région Nouvelle Aquitaine assure la gestion de la collecte des déchets pour une population de 72 000 habitants environ. En 2019, il a mis en place une « **redevance incitative** ». Chaque habitant paye le service de collecte en fonction de **sa quantité de déchets produits**. La rémunération du service de collecte et le coût répercuté sur la population, est donc directement indexé sur la quantité de déchets collectés. Ce mode de financement est un levier innovant pour inciter la population à réduire leurs quantités de déchets produits.

⇒ Pour lancer cette expérimentation, le syndicat a engagé un programme d'investissements de 9.5 M€ portant notamment sur du matériel de collecte.

57 M€
investis dans la région





Syndicat Mixte d'élimination et de valorisation des déchets Centre de valorisation organique

Ce syndicat situé en Région Hauts-de-France a décidé de construire un nouveau **centre de valorisation des déchets organiques** à Vitry-en-Artois. Cette unité permettra le traitement de près de 32 000 tonnes de **déchets verts** collectés sur l'ensemble du territoire syndical (feuilles mortes, tontes de gazon, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'égavage, déchets d'entretien de massifs, les déchets de jardin). Ces déchets sont transformés en **compost** utilisable en agriculture mais également en combustible bois (plaquettes à destination des chaufferies).

⇒ Pour la réalisation de ce projet le syndicat mixte a engagé plus de 9M€.

27 M€
investis dans la région



- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées**



MESURE DÉTAILLÉE DU THÈME

Énergies renouvelables

Catégories et projets éligibles

Infrastructures, équipements et ouvrages liés à **production d'énergie de sources renouvelables** : solaire, éolienne, biomasse, hydraulique, géothermique (*hors centrales hydrauliques d'une capacité de production supérieur à 20 MW*).

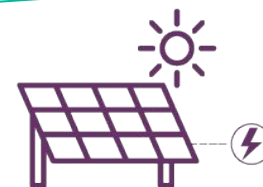
Total thème : 18 M€

Energie Géothermique



2 prêts verts
Montant : 11 M€

Energie solaire

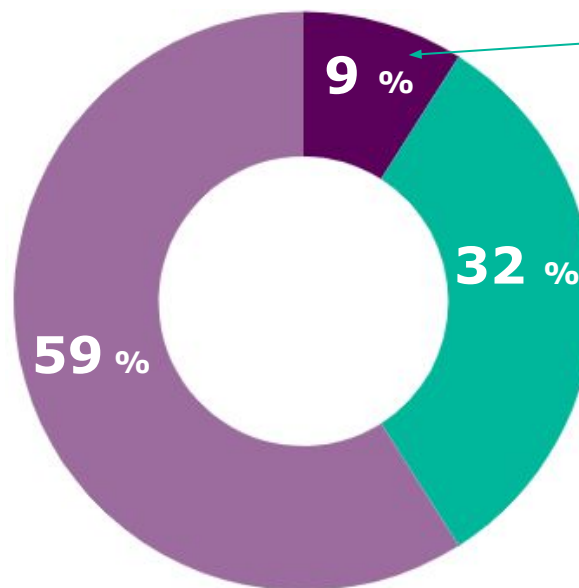


1 prêt vert
Montant : 1 M€

Energie Biomasse



3 prêts verts
Montant : 6 M€





Indicateurs clés

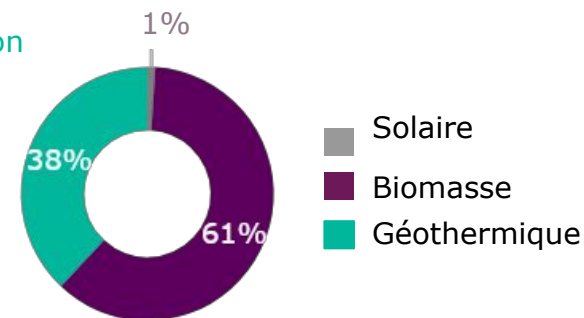
> Impact écologique

10 124 tCO₂
évités /an

> Production annuelle estimée liée aux financements octroyés par le dispositif SFIL/LBP :

74 829 MWh

> Répartition de la production par type d'énergie





Commune de Carmaux Centrale photovoltaïque

Située dans la Région Occitanie, cette commune de moins de 10 000 habitants a équipé 48 bâtiments publics communaux en **panneaux photovoltaïques**.

Cet investissement de 2 millions d'euros permet à ces bâtiments d'être autonomes en électricité et d'alimenter le réseau électrique local, grâce à **l'énergie solaire**.

Ce programme traduit ainsi la volonté de la commune de développer « un territoire à énergie positive ».

87 M€
investis dans la région





Commune d'Albertville Centrale Biomasse

4 382 tCO₂
évités /an

Située en Région Auvergne-Rhône-Alpes, cette commune de moins de 20 000 habitants s'est équipée d'une **chaufferie biomasse (bois-énergie)** pour alimenter son réseau de chaleur urbain. Cet investissement de 6.7 millions d'euros, contribue à **alimenter en chaleur** plus de 2000 logements soit une population estimée de 4500 personnes.

De plus, la commune a fait le choix du circuit court pour approvisionner en bois la chaufferie (15 000 tonnes par an), celui-ci provenant d'un rayon de moins de 100 km aux alentours.

70 M€
investis dans la région



- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées**



MESURE DÉTAILLÉE DU THÈME

Efficacité énergétique de la construction & de l'aménagement urbain

Catégories et projets éligibles

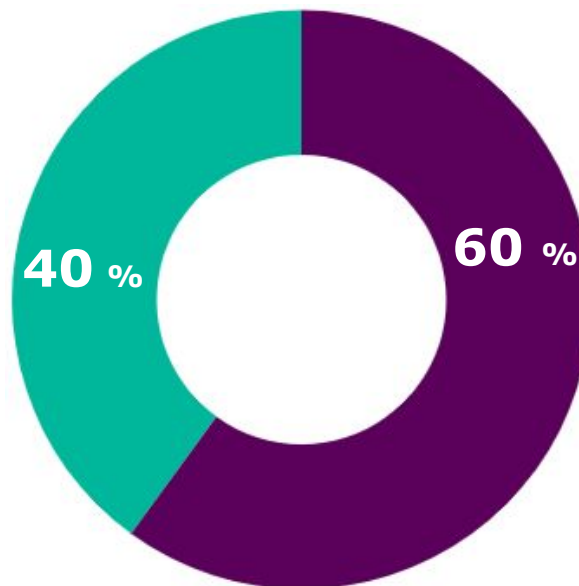
Construction d'équipements publics énergétiquement efficient (norme "RT 2012") et travaux de **rénovation du bâti** améliorant la performance énergétique de 20 % ou plus, à l'exception des bâtiments utilisant un système de chauffage à base d'énergies fossiles (gaz et fioul), **modernisation de l'éclairage public** (remplacement par un système LED) diminuant la consommation énergétique de 20 % ou plus.

Total thème : 3 M€

Construction/acquisition
ou rénovation



1 prêt vert
Montant : 1 M€



Aménagement urbain



3 prêts verts
Montant : 2 M€



Indicateurs clés

> Impact écologique

46 tCO₂
évités /an

> Amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public :

62% de gain soit 371 MWh

> Surface des bâtiments rénovés financés :

517 m²

> Economie d'énergie réalisée (en rénovation) :

278 kWh/m²





Commune de Saint-Etienne Modernisation des équipements d'éclairage public

21 tCO₂
évités /an

Cette commune de moins de 175 000 habitants, située en Région Auvergne-Rhône-Alpes, a investi 900 000 € dans la rénovation de ses **équipements d'éclairage public très énergivores**. 1 000 points lumineux ont ainsi été remplacés par des **luminaires LED**.

La commune a ainsi pu **diviser par près de 3 la consommation énergétique** de ses équipements.

70 M€
investis dans la région





Commune de Penmarc'h Rénovation de l'Hôtel de Ville

25 tCO₂
évités /an

Cette commune de moins de 6 000 habitants, située en Région Bretagne, a investi 1,5M € dans la rénovation et l'extension de son Hôtel de Ville. La problématique environnementale a été intégrée à ce projet sur 2 aspects :

- La **performance énergétique** : ce projet a permis de **diminuer par 5 la consommation énergétique** du bâtiment ;
- Le mode de chauffage : la commune a fait le choix d'équiper le bâtiment d'un **système de géothermie** en remplacement d'une chaudière au fioul pour les besoins en chauffage.

Ainsi, la population de Penmarc'h dispose d'une « maison commune », **sobre en énergie et chauffée** par une **source d'énergie durable**.

76 M€
investis dans la région

